

CCMSA
DIRECTION COMPTABLE ET FINANCIERE

**Rapport d'exécution du Fonds
de Financement Institutionnel
des Services de Santé au
Travail**

EXERCICE 2024

1. LE FONDS DE FINANCEMENT DES SERVICES DE SANTE AU TRAVAIL

La gestion du Fonds de Financement des Services de Santé au Travail (FFI ST) est assurée dans le cadre du règlement de financement institutionnel adopté par l'Assemblée générale du 21 juin 2018.

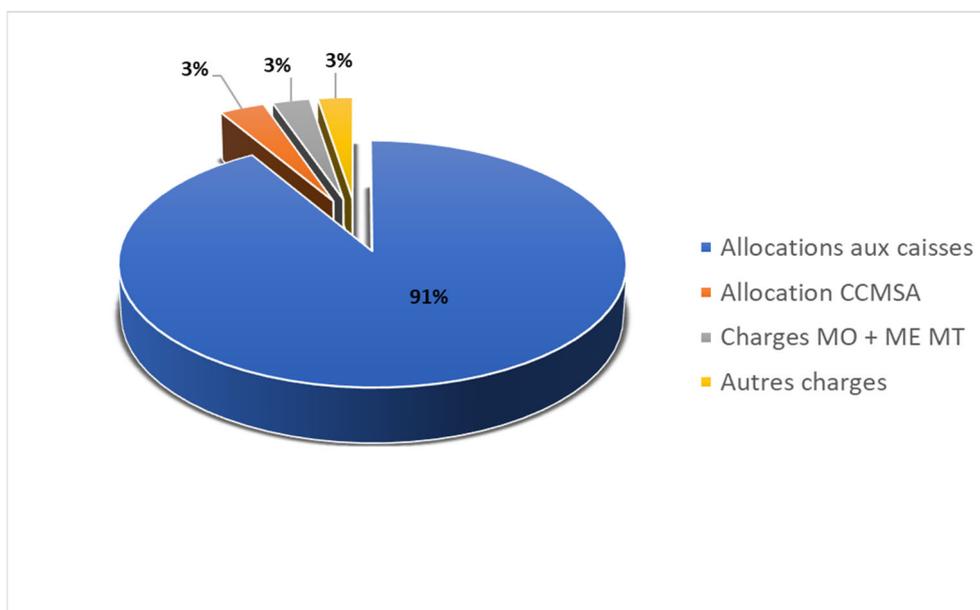
L'ensemble des charges affectées au FFI ST des salariés agricoles représente 96 858 K€, les produits s'élèvent à 110 772 K€. Ainsi le résultat 2024 affiche un excédent de 13 914 K€.

1.1 LES CHARGES

Les charges comprennent les allocations versées aux Caisses, conformément à l'article 5 du règlement de financement institutionnel ST.

Le réalisé 2024 se répartit de la manière suivante :

- Les allocations ST sont supérieures de 3,19 % par rapport à 2023, compte tenu de l'évolution des effectifs (+ 3%) : le nombre d'ETPMA 2023 sur la fonction budgétaire MT était de 877,5, il est de 904,6 en 2024.
- Les programmes institutionnels représentent 582 K€ en 2024, soit 2,27 % en moins en un an. Il s'agit des actions de la DSST qui sont imputées sur les fonds de la Santé au Travail au même titre que sur les fonds de la prévention des risques professionnels salariés et non-salariés, selon des clés de répartition adaptées à la thématique de l'action. Ces actions ont été décrites en préambule du paragraphe sur le FNPR.
- Les Actions ST "Intervenants en Prévention des Risques Professionnels", diminuent de 11,96% par rapport à 2023.
- La convention CCMSA-INMA 2019 régissant le cadre des collaborations et moyens affectés pour la réalisation des travaux scientifiques MSA est renouvelée par avenant en 2024. La participation de la CCMSA sous la forme d'une subvention à l'INMA a été réalisée pour le montant prévu, soit 180 K€.
- Les charges MO-ME représentent 2 640 K€, elles regroupent la Maîtrise d'Œuvre de santé sécurité au travail et les nouveaux projets destinés à la finalisation des développements liés à la loi travail, ainsi qu'à l'adaptation des outils informatique au nouveau plan « Santé sécurité au travail ». Ce poste de dépenses affiche une augmentation de 34,8% par rapport à 2023.
- L'allocation CCMSA, pour 3,18 M€ en hausse de 13,09% par rapport à 2023, s'explique notamment par un ajustement des clés de ventilation des ETP au sein du FNPR.
- Ces différentes charges se répartissent entre elles de la manière suivante :



Elles sont récapitulées dans le tableau ci-après :

Fonds de Financement Institutionnel "Santé au Travail" 2024 - Charges			
Santé au travail	REALISE 2023	REALISE 2024	R2024/R2023
Allocations aux MSA	85.829.749	88.563.796	3,19%
Sous-total Caisses ST	85.829.749	88.563.796	3,19%
Programmes Institutionnels	596.093	582.571	-2,27%
ActionST-"Intervenants en Prévention des Risques Professionnels"	1.899.131	1.672.050	-11,96%
Charges diverses (Conv Inma)	180.000	180.000	0,00%
Journées Régionales	-	-	%
Sous total programmes et actions	2.675.223	2.434.621	-8,99%
MO	-	-	%
ME SST	1.084.111	2.640.000	143,52%
Projet (loi travail ...)	874.219	-	-100,00%
Total charges MO + ME MT	1.958.330	2.640.000	34,81%
Allocation CCMSA	2.818.918	3.188.034	13,09%
Total Allocation CCMSA	2.818.918	3.188.034	13,09%
Mad Ex arMonia	14.869	32.135	116,13%
Total Mad Ex arMonia	14.869	32.135	116,13%
Sous-total enveloppe institutionnelle	7.467.340	8.294.790	11,08%
TOTAL CHARGES ST	93.297.089	96.858.586	3,82%

1.2 LES PRODUITS

Les recettes sont issues essentiellement des cotisations de médecine du travail des MSA qui sont mutualisées au plan national. Compte tenu de l'évolution de l'assiette Médecine du Travail et du niveau du fonds, il a été décidé de reconduire en 2024, le même taux de cotisations que ces dernières années, soit 0,42%.

Recouvrement SST	2023	2024	R2024/R2023
Cotisations, majorations et produit à recevoir	97.145.618	101.332.034	4%
Cotisations exonérées	-4.498	-295	-93%
Dotation aux provisions	-5.346.662	-5.552.271	4%
Reprise dotation aux provisions (yc ANV)	5.290.481	5.346.662	1%
Total	97.084.939	101.126.130	4%

Les produits sont constitués des postes suivants :

- Le total des recouvrements SST représente 101,12 M€, en augmentation de 4% par rapport à 2023.

L'augmentation provient essentiellement d'une augmentation des cotisations et majorations de 4%. Ce poste regroupe les cotisations encaissées de l'année, l'estimation des produits à recevoir non encore encaissés sur l'exercice et la reprise des produits à recevoir comptabilisés l'année précédente (+ 4,1 M€).

- L'affectation des résultats SST : elle correspond aux excédents des caisses dont les réserves dépassent déjà 12 mois de fonctionnement. Ce poste comprend les excédents des caisses de MSA (9 523 K€) et de la CCMSA (115 K€) au titre de l'exercice 2024, en baisse de 27% par rapport à 2023.

- En effet, selon l'article 9 du règlement de financement institutionnel SST, les résultats des services de santé au travail dégagés par les caisses sont affectés à la réserve de santé au travail (article D723-230 du code rural) ; les caisses dont les réserves excèdent le seuil fixé par l'article D.723-229 du code rural, reversent les excédents annuels à la CCMSA, pour financer notamment des projets institutionnels

Les excédents par organisme pour 2024 par rapport à 2023, sont présentés dans le tableau ci-après :

		2024	2024	2023	2023
		Allocation ST	Reversement Solde SST	Allocation ST	Reversement Solde SST
MSA	Grand Sud	2.041.154	4.927	2.062.026	141.330
MSA	Midi Pyrénées Nord	2.900.326	347.832	3.087.536	421.881
MSA	Provence Azur	4.048.267	85.564	4.025.382	107.500
MSA	Côtes-Normandes	2.289.585	0	2.348.561	0
MSA	Charentes	2.431.139	549.695	2.575.152	585.646
MSA	Région Corse	912.623	88.503	938.935	19.381
MSA	Bourgogne	2.835.969	779.473	2.545.782	493.448
MSA	Armoriques	4.023.428	0	4.015.384	0
MSA	Dordogne - Lot et Garonne	2.472.507	0	2.499.030	0
MSA	Franche Comté	1.520.918	0	1.631.279	0
MSA	Drôme-Ardèche-Loire	2.481.398	0	2.544.166	0
MSA	Haute-Normandie	1.828.156	37.991	1.797.883	164.138
MSA	Beauce - Cœur de Loire	2.681.419	1.082.679	2.062.800	1.024.634
MSA	Midi Pyrénées Sud	1.992.566	0	2.036.960	416.626
MSA	Gironde	3.676.194	60.717	3.594.154	132.309
MSA	Portes de Bretagne	3.075.219	0	3.097.520	0
MSA	Berry-Touraine	2.271.152	0	2.140.328	0
MSA	Languedoc	3.820.294	640.337	4.308.054	235.998
MSA	Maine-et-Loire	2.578.203	137.937	2.713.887	627.427
MSA	Marne Ardennes Meuse	2.884.323	409.134	2.905.034	451.167
MSA	Sud-Champagne	1.164.555	241.471	1.368.920	0
MSA	Lorraine	1.653.588	0	1.718.810	0
MSA	Nord-Pas de Calais	3.259.013	0	3.275.822	0
MSA	Auvergne	2.056.542	285.325	2.092.723	181.429
MSA	Sud Aquitaine	2.298.689	473.336	2.387.230	0
MSA	Alsace	2.129.702	0	2.202.572	0
MSA	Ain-Rhône	2.005.642	115.110	2.003.009	446.686
MSA	Mayenne-Orne-Sarthe	2.393.093	642.451	2.072.567	594.955
MSA	Alpes du Nord	2.042.394	350.283	1.697.845	814.473
MSA	Ile-de-france	4.491.227	1.322.557	4.555.267	1.769.601
MSA	Picardie	2.928.561	0	2.846.697	0
MSA	Alpes Vaucluse	2.649.930	940.950	2.307.635	747.617
MSA	Loire-Atlantique - Vendée	3.356.030	927.600	3.039.180	988.391
MSA	Deux-Sèvres/Vienne	1.956.534	0	1.675.089	43.964
MSA	Limousin	1.413.456	0	1.312.882	0
Sous total caisses		88.563.796	9.523.872	87.486.101	10.408.602
iMSA		2.640.000	7.211	1.958.330	29.969
CCMSA		3.188.034	115.597	2.733.322	158.571
TOTAL GENERAL		94.391.830	9.646.681	92.177.753	10.597.141

Ces produits sont récapitulés dans le tableau ci-après :

Fonds de Financement Institutionnel "Santé au Travail" 2024 - Produits			
Santé au Travail - Produits	R2023	R2024	R2024/R2023
Cotisations ST salariés	97.084.939	101.126.130	4,16%
Total cotisations ST	97.084.939	101.126.130	4,16%
Produits financiers ST	-	-	%
Affectation résultat ST	10.597.141	9.646.681	-8,97%
Produits ST	5.990	-	-100,00%
Total produits ST	10.603.132	9.646.681	-9,02%
TOTAL GENERAL PRODUITS ST	107.688.070	110.772.811	2,86%

1.3 LE RESULTAT ET LE SOLDE DU FONDS

Le résultat 2024, excédentaire de 13,9 M€ est récapitulé dans le tableau ci-dessous :

Sections	Montant
Charges	96.858.586 €
Produits	110.772.811 €
Résultat	13.914.225 €

En conséquence, en affectant ce résultat excédentaire au Fonds de Financement des Services de Santé au Travail, la situation serait la suivante :

Situation du fonds ST	Réalisations 2023	Réalisations 2024
Situation du fonds institutionnel au 01/01	71.570.904	85.961.885
Charges	93.297.089	96.858.586
Produits	107.688.070	110.772.811
Résultat de gestion	14.390.981	13.914.225
Solde du fonds institutionnel au 31/12	85.961.885	99.876.110

Le solde représenterait 103,12% des dépenses annuelles soit 12,4 mois de fonctionnement.

2. LE BUDGET INSTITUTIONNEL SANTE AU TRAVAIL 2025

Lors de l'établissement de la trajectoire COG du Fonds Santé au travail, deux décisions principales ont été actées :

- Ajuster chaque année les effectifs de médecins et infirmiers en fonction de l'évolution de l'emploi salarié agricole, plus précisément en fonction du nombre de salariés ayant travaillé plus de 40 jours dans l'année,
- Augmenter progressivement les budgets de dépenses en actions.

2.1 LES CHARGES

Le budget prévisionnel de dépenses pour 2025 est estimé à 113,64 millions d'euros, en hausse de 17,33 % par rapport au réalisé 2024.

2.1.1 LA CCMSA

Le budget 2025 de la CCMSA est projeté en hausse de 30,37 % par rapport au réalisé 2024 :

- Les projections de dépenses de salaires et fonctionnement sont en hausse de 20,06 %.
- Les projections de dépenses informatiques sont en hausse de 36,36 %. Cette prévision à la hausse s'explique par la mise en place d'une 3e équipe technique afin de faire face aux attendus de la certification par une refonte progressive d'@toutprev : nouveaux indicateurs interopérabilité, mise aux normes du Health data hub.

- Le budget 2025 des actions SST de la CCMSA en hausse de 53,17 %, inclut la mise en place de projets et la poursuite de projets déjà engagés, notamment :
 - Déploiement des actions CCMSA inscrites dans le PSST pour l'année 2025,
 - Poursuite des actions en réponse aux besoins des filières,
 - Déploiement de la convention cadre avec l'INMA "in house",
 - Poursuite du pilotage de la plateforme AGRI Écoute et amélioration continue de la prise en charge des appels entrants,
 - Poursuite des travaux relatifs au bien-être animal avec la mise en place d'outils d'animation pour le réseau des MSA,
 - Poursuite des conventions de recherche et d'études,
 - Financement des appels à projets du conseil scientifique.

2.1.2 LES ALLOCATIONS DES MSA

Le budget 2025 des dépenses des MSA est projeté en hausse de 16,37 %, par rapport au réalisé 2024.

- Les projections de dépenses de salaires et fonctionnement sont en hausse de 15,16 %, par rapport au réalisé 2024.

Cette hausse s'explique par les objectifs suivants :

- Renforcer les équipes pluridisciplinaires de santé au travail (EPST) par des intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP) et des assistants de santé au travail (ASST) pour :
 - Améliorer l'efficacité des services SST en termes de service rendu à nos adhérents notamment sur la réalisation des fiches d'entreprises et d'actions de prévention primaire
 - Respecter les exigences de la norme AFNOR SPEC 2218 notamment en moyens humains
- Renforcer les équipes administratives avec un expert certification pour s'assurer de
 - L'application des procédures (suivi du niveau 1 de la certification)
 - L'appui au pilotage SST (niveau 2 concernant l'effectivité des procédures via une liste d'indicateurs de suivi.

Cette projection intègre également l'impact budgétaire lié à la nouvelle classification.

- Les dépenses techniques d'actions sont en hausse de 80,14 %, par rapport au réalisé 2024. Cette hausse, volontairement dynamique, vise à augmenter les potentialités d'actions propres aux services de Santé au Travail.

2.2 LES RECETTES

Il est proposé d'opérer pour 2025, le même taux de cotisations Santé au Travail qu'au budget 2024, soit 0,42 %.

Le montant des recettes issues des cotisations s'élèverait à 106,18 millions d'euros.

Le solde du fonds s'établirait à fin 2025 à 92,42 millions d'euros, représentant 9,7 mois de fonctionnement.

Ensemble des dépenses	Résultat 2024	Budget initiale 2025	Budget modificatif 2025 du 05 mai 2025	Evolution BI 2025/R2024	Evolution BM 2025/R2024
	96 858 586 €	101 380 000 €	113 639 635 €	4,67%	17,33%
<i>CCMSA</i>	6 622 740 €	7 270 702 €	8 634 001 €	9,78%	30,37%
Dépenses de fonctionnement hors techniques	3 220 169 €	3 502 703 €	3 866 002 €	8,77%	20,06%
Dépenses informatiques	2 640 000 €	2 600 000 €	3 600 000 €	-1,52%	36,36%
Dépenses de fonctionnement techniques	762 571 €	1 167 999 €	1 167 999 €	53,17%	53,17%
<i>CMSA</i>	90 235 846 €	94 109 298 €	105 005 634 €	4,29%	16,37%
Dépenses de fonctionnement hors techniques	88 563 796 €	91 097 297 €	101 993 633 €	2,86%	15,16%
Dépenses de fonctionnement techniques	1 672 050 €	3 012 001 €	3 012 001 €	80,14%	80,14%
Ensemble des recettes	110 772 811 €	106 182 806 €	106 182 806 €	-4,14%	-4,14%
Résultat	13 914 225 €	4 802 806 €	- 7 456 829 €	-65,48%	-153,59%
Solde du fonds	99 876 110 €	104 678 916 €	92 419 281 €	4,81%	-7,47%